

DEMINOR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Cabinet Deminor rend ses premières conclusions dans le dossier Kalisto

Après plusieurs semaines d'enquête pour le compte de ses clients, le Cabinet **Deminor a acquis la conviction** que les actionnaires de la société Kalisto n'ont pas reçu une information financière et comptable fidèle, et ce dès l'année de son introduction en bourse.

Deminor s'est notamment intéressé:

- Au chiffre d'affaires de 7 millions de USD enregistré par Kalisto en 1999 avec une société dont Mr N.Gaume a, en 2000, **via un holding patrimonial**, pris 20% du capital et apporté 56 millions de francs en compte courant. Sommes qui ont permis le règlement de la créance et qui ont d'ailleurs été intégralement provisionnées dans les comptes de cet holding, quelques mois plus tard.
- Au rachat en septembre 2000 des titres détenus par un actionnaire, cadre dirigeant important de Kalisto (représentant 3,9 % du capital), pour un montant global de 12 millions d'euros (18,5 euros/titre). Ce rachat est intervenu grâce en partie à la ligne de crédit de 20 millions d'euros (chef de file Crédit Lyonnais), pourtant négociée deux mois auparavant pour assurer les besoins de trésorerie de Kalisto. L'autre partie a été acquise par un **holding luxembourgeois**, dans lequel le Crédit Lyonnais était actionnaire.
- Aux raisons qui ont amené les commissaires aux comptes à alerter en septembre 2000 le **Procureur de la République** sur un certain nombre d'opération comptables liées à l'exercice clos au 31 décembre 1999. Cela concerne l'exécution de contrats négociés fin décembre 1999 dont une large partie a été postérieurement provisionnée pour cause de créance douteuse.

Deminor s'interroge sur l'éventuel renouvellement de ces méthodes au cours des exercices 2000 et 2001.

- A **l'absence de vigilance** de certains **administrateurs** face aux déclarations de leur Président et aux opérations financières effectuées par la société.

Deminor s'interroge enfin sur les diligences du **Crédit Lyonnais** accomplies depuis qu'il a introduit la société en bourse, étant de plus son principal banquier jusqu'au dépôt de bilan.

Saisi par de nombreux actionnaires de Kalisto Entertainment, Deminor entend les regrouper afin de les représenter dans les procédures judiciaires qu'il entend mener pour les défendre.

Ces procédures concernent tous les actionnaires, et s'appliquent à tous les titres acquis depuis juin 1999, même ceux qui ont été cédés bien avant la liquidation.

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à appeler Fabrice Rémon (01 56 69 10 00) Associé Deminor

Deminor France SA 9, rue d'Artois F - 75008 Paris

Tel: 33 1 56 69 10 00 Fax: 33 1 56 69 10 01

Email: fabrice.remon@wanadoo.fr Site internet : www.deminor.org